

Fin 2014, 29 000 étudiants en médecine, pharmacie et odontologie sont affectés, dans le cadre de leur internat, dans des établissements de santé de France métropolitaine et des DROM, y compris le service de santé des armées, soit une hausse de 4,8 % par rapport à 2013. Le nombre de faisant fonction d'internes augmente également (+8,6 %). Les internes sont principalement accueillis dans les établissements publics, avec plus d'un sur deux en centre hospitalier universitaire. La majorité d'entre eux travaillent en court séjour, à savoir en médecine, chirurgie et obstétrique.

Davantage d'internes en médecine

Les études de médecine, pharmacie et odontologie sont composées de trois cycles. Pour les étudiants de médecine, le troisième cycle s'effectue obligatoirement dans le cadre d'un internat. À l'inverse, pour les futurs pharmaciens et odontologues, ce statut n'est pas systématique et il est même marginal pour les odontologues. De ce fait, fin 2014, plus de 9 internes sur 10 (93 %) sont inscrits en médecine (tableau 1), ceux inscrits en odontologie en représentent 1 %. Cette répartition reflète celle des professions médicales (hors sages-femmes) exerçant au sein des hôpitaux publics et privés à but non lucratif : 94 % des praticiens (y compris hospitalo-universitaires) sont des médecins. Le nombre d'internes par praticien est aussi élevé en médecine qu'en pharmacie (0,3 interne pour un praticien). En 2014, il augmente de 4,8 % par rapport à 2013. Cette progression concerne l'odontologie (+36,5 %) et la médecine (+5 %). Le nombre de médecins diplômés en cours de formation complémentaire faisant fonction d'internes (FFI) s'accroît en 2014 (+8,6 %). Ils ne représentent que 7,2 % de l'ensemble des internes titulaires en médecine et des FFI. Cette faible proportion est liée à la hausse des internes titulaires consécutive à l'augmentation du *numerus clausus* en médecine, qui rend de moins en moins fréquent le recours à d'autres catégories de médecins pour effectuer les tâches dévolues aux internes.

Des internes et des FFI accueillis en établissements publics, principalement dans les CHU

Quelles que soient leur filière et leur spécialité, la grande majorité des étudiants font leur internat dans des établissements publics, et plus particulièrement dans les CHU (55 %) [tableau 2]. Seuls 7 % sont accueillis en établissements privés à but non lucratif, dont un tiers dans les centres de lutte contre le cancer (CLCC). Cette répartition des internes dépend de la localisation des services agréés, lesquels se situent majoritairement dans les CHU, les centres hospitaliers (CH) de grande taille (au moins 300 lits) et, dans une moindre mesure, les CLCC. Par ailleurs, les FFI, comme les internes, exercent principalement dans le secteur public avec près d'un FFI sur deux en CHU. Si on exclut les établissements privés à but lucratif, la répartition des internes par catégorie d'établissements reflète celle des médecins, pharmaciens et odontologues, plus nombreux dans les CHU et les CH de grande taille. Cependant, le nombre d'internes par praticien est deux fois plus élevé dans les CHU que dans les grands CH. En moyenne, on compte 0,4 interne par praticien dans un CHU, contre 0,2 dans un grand CH. Cette distribution suit aussi l'activité hospitalière mesurée en séjours en hospitalisation complète : les CHU et les CH de grande taille, qui accueillent 78 % des internes, représentent aussi la majorité des séjours en hospitalisation complète (63 %). Toutefois, la

Tableau 1 Les internes dans les établissements de santé en 2014, selon la spécialité

Spécialités	Internes			Personnel médical*		Ratio internes/personnel médical*
	Effectifs	Pourcentage	Évolution 2013-2014 (en %)	Effectifs	Pourcentage	
Pharmacie	1 671	5,8	-2,2	5 001	4,6	0,33
Odontologie	277	1,0	36,5	1 586	1,4	0,17
Médecine (médecine générale et spécialité de médecine)	26 810	93,2	5,0	103 284	94,0	0,26
Total	28 758	100,0	4,8	109 871	100,0	0,26

* Le personnel médical comprend les effectifs des salariés et des libéraux.

Lecture > Un pharmacien forme presque deux fois plus d'internes qu'un odontologue.

Champ > Établissements de France métropolitaine et des DROM (y compris Mayotte), y compris SSA, accueillant des internes.

Sources > DREES, SAE 2013-2014, traitements DREES.

Tableau 2 Les internes en établissement de santé en 2014, selon la spécialité et la catégorie d'établissements

Spécialités		Établissements publics			Établissements privés à but non lucratif	dont centres de lutte contre le cancer	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
		Centres hospitaliers universitaires	Centres hospitaliers de grande taille (au moins 300 lits)	Autres établissements publics (y compris CHS*)				
Internes	Effectifs	15 825	6 571	4 236	1 909	721	217	28 758
	%	55,0	22,8	14,7	6,6	2,5	0,8	100,0
Faisant fonction d'internes (FFI)	Effectifs	1013	774	261	196	58	1	2 245
	%	45,1	34,5	11,6	8,7	2,6	0,0	100,0
Total du personnel médical**	Effectifs	41 667	27 993	22 498	10 077	2 320	7 636	109 871
	%	37,9	25,5	20,5	9,2	2,1	6,9	100,0
Séjours en hospitalisation complète	Nombre	2 924 247	3 151 393	2 049 798	805 775	147 815	713 670	9 644 883
	%	30,3	32,7	21,3	8,4	1,5	7,4	100,0
Ratio internes/personnel médical		0,38	0,23	0,19	0,19	0,31	0,03	0,26
Ratio internes/100 séjours en hospitalisation complète		0,54	0,21	0,21	0,24	0,49	0,03	0,30

* CHS : centre hospitalier spécialisé dans la lutte contre les maladies mentales.

** Le personnel médical comprend les effectifs des salariés et des libéraux.

Lecture > Rapportés à un même nombre de séjours en hospitalisation complète, les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer forment plus d'internes que les autres établissements de santé.

Champ > Établissements de France métropolitaine et des DROM (y compris Mayotte), y compris SSA, accueillant des internes.

Sources > DREES, SAE 2014, traitements DREES.

répartition des internes entre ces deux catégories n'est pas proportionnelle à l'activité observée. Les CH de grande taille représentent, en effet, 33 % des séjours en hospitalisation complète en 2014, mais n'accueillent que 23 % des internes. De ce fait, rapporté au nombre de séjours en hospitalisation complète, le nombre d'internes est plus de deux fois plus élevé dans les CHU.

Des étudiants plus souvent accueillis dans des services de médecine, chirurgie et obstétrique

La majorité des internes et des FFI (87 %) effectuent leur formation au sein de services appartenant à la discipline d'équipement « médecine, chirurgie et obstétrique » (MCO) [tableau 3]. Seuls 10 % des

internes en équivalent temps plein (ETP) exercent en service psychiatrique ou en service de moyen séjour (soins de suite et de réadaptation) ou encore en soins de longue durée. Plus de la moitié (57 %) des internes en services psychiatriques travaillent dans des centres hospitaliers spécialisés dans la lutte contre les maladies mentales (CHS) et 27 % en CHU (tableau 4). Pour un même nombre de séjours en hospitalisation complète, les services de psychiatrie des CHU comptabilisent plus de trois fois plus d'internes que les CHS. Les médecins, pharmaciens et odontologistes hospitaliers salariés travaillent également en grande partie en MCO (84 % en ETP). Le nombre d'internes et de FFI par praticien est plus important en MCO qu'en psychiatrie, moyen séjour et hospitalisation à domicile. ■

Champ

Internes des établissements de santé en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA), en fonction au 31 décembre. Ne sont comptabilisés que les établissements comportant au moins un interne, quel que soit le nombre de FFI (faisant fonction d'internes).

Définitions

Les faisant fonction d'internes (FFI) sont le plus souvent des médecins diplômés hors Union européenne, inscrits à l'université en vue d'acquiescer une spécialisation complémentaire et qui, dans le cadre de leurs obligations de stage pratique, assurent des fonctions d'interne. En effet, l'exercice en France de ces médecins est conditionné par une autorisation. À défaut, ces médecins ne peuvent exercer des fonctions hospitalières que s'ils sont inscrits à des formations universitaires et uniquement dans des établissements hospitaliers publics.

L'équivalent temps plein correspond ici à l'équivalent temps plein moyen annuel rémunéré, qui fait référence à la fois à la durée de la période de travail dans l'année et à la quotité de travail dans la semaine.

Pour en savoir plus

- Observatoire national de la démographie des professions de santé, 2010, *Les Internes en médecine, effectifs et répartition 2010-2014*, tome I, Rapport 2010-2011.
- Bachelet M., 2014, « Les affectations des étudiants en médecine à l'issue des épreuves classantes nationales en 2013 », *Études et Résultats*, n° 894, DREES.

Sources

La Statistique annuelle des établissements (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, venues en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipement, personnel). Cette source de données ne rend donc pas compte des internes effectuant des stages extra-hospitaliers. La SAE a connu une refonte en 2013, présentée sur le site Internet de la DREES. Cette refonte a introduit pour de nombreuses variables une rupture de série en 2013, qui complique l'analyse des évolutions entre les années antérieures et postérieures à 2013 : celles-ci doivent donc être interprétées avec précaution.

Tableau 3 Les internes en établissement de santé en 2014, selon la discipline d'équipement de leur service d'affectation

Disciplines	Internes et faisant fonction d'internes		Personnel médical salarié*		Ratio internes/ personnel médical salarié*
	ETP	%	ETP	%	
Administration, services hôteliers et techniques**	896	3,2	1 248	1,8	0,72
Médecine, chirurgie et obstétrique	24 174	87,0	57 409	84,1	0,42
Psychiatrie	1 914	6,9	7 578	11,1	0,25
Hospitalisation à domicile	26	0,1	70	0,1	0,38
Soins de suite et de réadaptation	647	2,3	1 769	2,6	0,37
Soins de longue durée	117	0,4	204	0,3	0,57
Ensemble des disciplines	27 773	100,0	68 277	100,0	0,41

ETP : équivalent temps plein moyen annuel rémunéré.

* Dans ce tableau, contrairement aux tableaux 1 et 2, les internes sont rapportés aux seuls médecins salariés (en ETP), car la répartition des libéraux en ETP par discipline n'est pas connue.

** L'administration gère, entre autres, le PMSI et accueille beaucoup d'internes de santé publique, même si peu de médecins exercent dans ces services.

Champ > Établissements de France métropolitaine et des DROM (y compris Mayotte), y compris SSA, accueillant des internes.

Sources > DREES, SAE 2014, traitements DREES.

Tableau 4 Les internes en services psychiatriques en 2014

Établissements	Internes et faisant fonction d'internes		Séjours en hospitalisation complète en psychiatrie	Ratio internes/ 100 séjours en hospitalisation en psychiatrie
	ETP	%		
CHS	1 092	57,1	302 542	0,36
Centres hospitaliers universitaires	520	27,2	44 902	1,16
Centres hospitaliers	232	12,1	118 805	0,20
Autres établissements	69	3,6	20 308	0,34
Ensemble des établissements	1 914	100,0	486 557	0,39

CHS : centres hospitaliers spécialisés dans la lutte contre les maladies mentales.

Champ > Établissements de France métropolitaine et des DROM (y compris Mayotte), y compris SSA, accueillant des internes.

Sources > DREES, SAE 2014, traitements DREES.